

Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

N° 2026-49

Objet : Délégation générale de signature au premier Vice-président

Le Président de la Communauté de communes BLI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux pouvoirs du président d'un établissement public de coopération intercommunale ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération CC2026-53 en date du 22 avril 2026, portant élection du Président de la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' ;

Vu la délibération CC2026-55 en date du 22 avril 2026 portant élection des vice-présidents ;

Vu la délibération CC2026-59 en date du 22 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' ;

Considérant qu'il appartient au Président d'assurer et de garantir la continuité administrative et le bon fonctionnement des services communautaires pendant les périodes d'absence ou d'empêchement du Président ;

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de la Communauté de communes BLI, une délégation générale de signature est donnée à M. Mickaël CHEVREY, Premier Vice-Président.

Article 2 – Conditions d'exercice

Les actes signés en application du présent arrêté porteront la mention « Pour le Président absent ou empêché, Le Premier Vice-Président, par délégation » suivie de la signature de son bénéficiaire.

Article 3 – Publicité

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- transmis au contrôle de légalité ;
- transmis au Comptable de la collectivité ;
- publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Louhans-Châteaurenaud

Le 06/07/2026

Le Président,

Anthony VADOT

